



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DÉCISION N°FranceAgriMer/MAPG/2016/01 relative aux délégations de signature des agents de la mission Appui au pilotage et à la gouvernance

Le directeur général de FranceAgriMer,

Vu le Code rural et de la pêche maritime, notamment son livre VI,

Vu l'ordonnance n° 2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du Directeur général de l'établissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'établissement,

Vu la décision n° FranceAgriMer/MAPG/2014/01 du 11 février 2014 portant délégation de signature à certains agents de la mission Appui au pilotage et à la gouvernance,

DÉCIDE :

Article 1er:

Délégation de signature est donnée à Madame Françoise COVARRUBIAS, chef de la mission Appui au pilotage et à la gouvernance pour les actes relevant des attributions de la mission.

Délégation de signature est donnée à Monsieur Rémy DUBOIS, chef du service Sécurité des systèmes d'information et plan de continuité de l'activité, pour les actes relevant des attributions du service.

Délégation de signature est donnée à Madame Nathalie MORA, chargée de mission AMOA, pour tous actes relatifs aux prestations d'AMOA externe.

Article 2 :

La présente décision abroge et remplace la décision n° FranceAgriMer/MAPG/2014/01. Elle prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 4 mai 2016

Le Directeur général

Éric ALLAIN